



3G

=

NON

Affichez, photocopiez et diffusez-moi, SVP

Nouvelle invasion d'antennes pour l'UMTS

3^e génération de téléphonie mobile ou 3G

Les preuves scientifiques concernant les nuisances sur la santé existent mais elles sont dénigrées, minimisées, voire niées par l'industrie concernée, comme ce fut le cas pour l'amiante et le tabac.

Nous relevons notamment que l'étude du rayonnement UMTS réalisée par l'institut officiel néerlandais TNO a montré qu'une exposition de 45 minutes à un rayonnement faible d'un niveau de 0,7 V/m (Volt par mètre) entraîne des effets néfastes sur le bien-être des gens exposés.

Ce niveau peut se mesurer à une distance de 200 à 300 mètres d'une antenne puissante.

Pour les gens sensibles aux ondes électromagnétiques, la 3G s'avère plus agressive.

La Suède compte environ 300.000 personnes souffrant d'électrosensibilité et en Grande-Bretagne, ce syndrome sera bientôt reconnu comme un handicap physique. (Réf. Sarah-Kate, Correspondante médicale du journal britannique SUNDAY TIMES, le 11 septembre 2005.

Les antennes relais sont suspectées dans le cadre des décès d'enfants atteints de tumeur au cerveau ou de leucémie (cfr les cas de Saint-Cyr-l'École et de Ruitz en France, et de Valladolid en Espagne); il n'est pas normal de ne pas avoir la certitude d'un lien de cause à effet, car pour cela les études épidémiologiques devraient aboutir.

Il n'est pas normal que de nombreux médecins adhèrent et signent des appels mettant en garde contre les conséquences de la technologie sans fil et qu'il n'y ait pas de réponse de la part des décideurs politiques (cfr Appel de Fribourg, Appel de Bamberg et Appel d'Helsinki).

Il n'est pas normal que des médias réputés tirent la sonnette d'alarme et qu'il n'y ait pas de réactions de nos politiciens. (France 2, France 3, Le Monde Diplomatique de septembre 2005, le comédien Rufus à travers son Roman « Si Dieu meurt, je ne lui survivrai pas », Radio Canada le 20 novembre 2005, ...)

Il n'est pas normal qu'un propriétaire puisse mettre à disposition des opérateurs un bout de terre ou une terrasse d'immeuble et en retirer un profit financier annuel non négligeable, fruit de la location, alors que cette antenne occasionnera une moins-value pour les propriétaires riverains.

Il n'est pas normal que les compagnies d'assurances refusent la couverture de tous les risques liés aux rayonnements électromagnétiques et donc à la téléphonie mobile.

Il n'est pas normal que personne ne supporte les frais liés aux nuisances causées par la téléphonie mobile et qu'il n'y ait aucune provision de couverture à charge des opérateurs.

Les trois opérateurs UMTS ont l'intention de déployer ce nouveau réseau sur tout le territoire belge. Dans les zones rurales, l'un d'eux utilisera une technologie similaire appelée Edge. Nous nous devons de réagir avant qu'il ne soit trop tard.

Une pétition est en préparation afin d'exiger un moratoire sur le déploiement du réseau UMTS et Edge sur l'entièreté du territoire Belge.

Il ne peut être question de voir fleurir de nouvelles antennes relais et de nouveaux émetteurs UMTS ou Edge sur les pylônes déjà existants, jusqu'à ce que l'innocuité de ces ondes soit démontrée.